

Chers parents,

J'espère que les Fêtes se sont bien passées et que tout le monde va bien malgré le contexte épidémique très envahissant.

Je commence ce message par vous **souhaiter le meilleur malgré tout pour cette nouvelle année**, le plein de **petits et grands bonheurs** auxquels se raccrocher en cette période plutôt morose et anxiogène.

Si je vous écris avant la reprise de lundi, c'est pour vous transmettre un certain nombre d'informations et rappels :

- Les médias ont annoncé pour ce mois de janvier de **grandes difficultés dans les écoles**, avec à prévoir **beaucoup d'enseignants touchés par le covid** (positifs, cas contacts, garde enfants cas contacts...) et **des moyens de remplacement extrêmement limités**.

Nous serons malheureusement impactés à l'école Casanova dès ce lundi 3 janvier de reprise, les parents des classes concernées seront informés dans la foulée de ce message.

- Enfants cas contacts Centre de Loisirs :

J'ai reçu l'information qu'un cas positif a été signalé le vendredi 31 décembre dans le groupe des Moyens Grands à l'Accueil de Loisirs qui se déroulait à l'école Langevin.

Les parents des enfants cas-contacts ont été prévenus par la municipalité et devront présenter un test négatif à l'enseignant(e) de la classe pour pouvoir revenir à l'école. En l'absence de ce test négatif, les enfants devront respecter un isolement d'une semaine et pourront revenir à l'école le lundi 10 janvier.

- Campagne de dépistage massif tests salivaires :

Dans le contexte où le taux d'incidence explose dans les Hauts-de-Seine, le timing de cette campagne est très opportun.

Je vous invite vraiment à faire participer votre enfant à cette campagne de tests massifs, **pour la sécurité et la sérénité de tous**. Vous pouvez encore vous inscrire selon les modalités que je vous remets en PJ.

En PJ donc, vous retrouverez **un document qui vous explique comment inscrire votre enfant pour ce dépistage salivaire, avant le lundi 3 janvier à 7h.**

- le mardi 4 janvier, le laboratoire nous distribue les kits salivaires, l'école les distribue à vos enfants dans les sacs à dos.

- le jeudi 6 janvier : test salivaire à jeun au réveil, étiqueter le test et tout ranger dans le sachet pour remettre à l'enseignant(e) de votre enfant en le déposant en classe.

Vous pouvez participer à cette campagne même si votre enfant n'est pas accueilli cette semaine faute d'enseignant(e) remplaçant(e), auquel cas vous pourrez déposer auprès des gardien(ne)s ou auprès de moi les tests réalisés jeudi matin.

- **Le protocole sanitaire a été modifié hier en cours de journée.**

Vous pouvez le consulter [ici](#) ou le retrouver dans l'[espace dédié sur le site de l'école](#). (ou encore en PJ)

Ci-dessous, les points importants (nouveaux ou anciens) de ce protocole, sachant que nous en restons au niveau 3 :

Nous ne pouvons toujours pas répartir les élèves dans les autres classes lors d'une absence non-remplacée d'un(e) enseignant(e) de l'école.

De fait, les enfants doivent alors rester à la maison.

Je cite ci-dessous l'extrait de la FAQ :

En revanche, à partir du **niveau 3 / niveau orange**, la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes.

Je rappelle ci-dessous les règles en cas de covid/cas contact pour les enfants et familles :

Cas confirmé dans la classe / école

Que se passe-t-il lors de l'apparition d'un cas confirmé dans une école maternelle ou élémentaire ?

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne par principe la suspension de l'accueil en présentiel, pour une durée de 7 jours, des élèves de la classe concernée et des contacts à risque identifiés en dehors de la classe. Toutefois, ces élèves pourront poursuivre les apprentissages en présentiel sous réserve de présenter un résultat de test négatif. Cette évolution entre en vigueur au plus tard le lundi 6 décembre 2021 et est détaillée sur le site du ministère [ici](#)

Que se passe-t-il pour les « cas confirmés » dans une école ou un établissement scolaire ?

Il appartient aux personnels et aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur ou le responsable d'établissement des situations de cas confirmé.

[Lien vers le site du ministère](#)

L'élève ou le personnel cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement avant un délai d'au moins 10 jours :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
- et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques⁴.

Si l'élève ou le personnel a toujours de la fièvre au 10^{ème} jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.

Le retour au sein de l'établissement des cas confirmés n'est pas conditionné par la réalisation d'un test PCR ou antigénique⁵.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.

Fermeture de la classe en cas de cluster

Fermeture de classe

Au sein des écoles maternelles et élémentaires, l'apparition d'un cluster (3 cas issus de fratries différentes dans une période de 7 jours) conduit à la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours à compter du dernier contact avec le dernier cas confirmé.

Les élèves de la classe doivent présenter un résultat de test négatif datant de moins de 24 heures pour reprendre les apprentissages en présence au moment de la réouverture de la classe. Le délai de 24 heures pourra être porté à 72 heures dans certaines circonstances (ex : weekend). En l'absence de présentation d'un résultat négatif, la quarantaine de l'élève sera prolongée de 7 jours.

Dès lors que la classe est fermée, l'enfant ne peut pas continuer à fréquenter les activités périscolaires.

En cas de résultat positif, l'élève doit respecter un isolement de 10 jours.

Cas contact au domicile (intrafamilial)

Que se passe-t-il lorsque le contact à risque vit sous le même toit que le cas confirmé ?

Si la personne contact à risque vit sous le même toit que le cas confirmé, un test doit être réalisé immédiatement pour s'assurer que le contact n'est pas déjà un cas confirmé, puis un nouveau test doit être réalisé 7 jours après la date de guérison du cas confirmé pour lever la quarantaine (soit à J+17 après le premier test).

Ces tests (à J0 et J+17) sont réalisés par toute personne contact vivant sous le même toit que le cas confirmé, que celle-ci justifie ou non d'un schéma vaccinal complet. La personne contact justifiant d'un schéma vaccinal complet, dont le résultat du test est négatif, n'est toutefois pas soumise à une mesure de quarantaine entre les deux tests. L'élève ou le personnel « contact » peut donc continuer à se rendre à l'école ou sur le lieu d'exercice de son activité entre les deux tests.

Sorties scolaires

Au regard du contexte épidémiologique prévalant à la date du 3 janvier 2022, il est toutefois vivement recommandé de reporter les sorties scolaires comportant des activités en espace clos (théâtre, musée, cinéma ...), celles se déroulant à l'air libre (promenade en forêt, course d'orientation ...) pouvant naturellement être maintenues. S'agissant des voyages scolaires, il est également conseillé de les reporter dans la mesure du possible.

Réunions et RDV parents/enseignants

Les réunions avec les parents d'élèves organisées au sein d'une école ou d'un établissement scolaire sont-elles autorisées ?

Les réunions avec les parents d'élèves, même organisées selon un système de prise de rendez-vous, conduisent à un brassage important de personnes et posent la question du respect de la distanciation physique. Elles sont donc vivement déconseillées.

Afin de maintenir le lien, indispensable, avec les familles, des rendez-vous individuels seront proposés aux responsables légaux, de préférence à distance.

Je rappelle à tous l'importance du port réglementaire du masque et du respect des gestes barrières et vous remercie par avance pour votre collaboration.

Je serai ravi de vous retrouver pour de nouvelles aventures pédagogiques !

Bien cordialement.

Le Directeur.